

Michèle Picard
MAIRE DE VÉNISSIEUX
VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

ICAN France
Monsieur Patrice BOUVERET
Directeur de l'observatoire des
armements
187 montée de Choulans
69005 LYON

Le 14 octobre 2021

N/Réf. : GR- 239/ CAB

Monsieur,

Depuis de nombreuses années, la ville de Vénissieux se mobilise pour développer une culture de Paix. L'abolition et l'élimination définitive des armes nucléaires fait partie de nos combats. En décembre 2017, notre conseil municipal avait voté un vœu pour que la France s'engage dans la ratification du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN).

Le 22 janvier 2021 ce traité est entré en vigueur. Même si cette victoire est avant tout symbolique car aucun Etat disposant de l'arme atomique ne soutient la démarche, ni le principe, c'est une réelle avancée. Le TIAN représente un formidable espoir pour tous les peuples, et je suis convaincue que les communes ont un rôle déterminant à jouer pour transmettre ces valeurs, notamment à notre jeunesse.

Le 21 septembre dernier, en présence d'un représentant d'ICAN France, monsieur Jean-Marie COLLIN, nous avons rejoint les villes signataires de l'appel mondial en faveur du traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

Vous trouverez ci-joint le document original signé. Mon cabinet vous enverra par mail une photo de la signature que vous pourrez reprendre dans votre communication.

En vous renouvelant mon engagement pour développer une culture de paix, de solidarité et de fraternité,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Michèle PICARD





ICAN 2017
NOBEL
PEACE
PRIZE
FRANCE

ICAN – France
187, montée de Choulans, 69005 Lyon
coordination@icanfrance.org
+33 (0)4 78 36 93 03
<http://icanfrance.org>

APPEL DES VILLES

Les armes nucléaires représentent une menace inacceptable pour les populations à travers le monde. C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017 aux Nations unies, 122 États ont voté l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et à ratifier cet accord mondial crucial qui interdit l'utilisation, la production, le stockage, la menace d'emploi des armes nucléaires et ouvre la voie à leur élimination totale. Le 24 octobre 2020, le seuil nécessaire des 50 ratifications minimum a été atteint assurant (« 90 jours après », article 15) **son entrée en vigueur le 22 janvier 2021**. Depuis cette date, les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international humanitaire. **En souscrivant à cet Appel promu par ICAN, les villes et communes peuvent faire entendre leur voix pour aider à créer un mouvement de soutien pour cette nouvelle norme du droit international.**



ICAN 2017
NOBEL
PEACE
PRIZE
FRANCE

APPEL DES VILLES DE ICAN

**Un appel mondial en faveur du Traité des Nations Unies
sur l'interdiction des armes nucléaires**

« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Adhésion de la Ville de Vénissieux

le 21 Septembre 2021

Michèle PICARD
Maire de Vénissieux
Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

